

Titre :	Lexique des emplacements du PC-PAC
Description :	Liste des lexiques de géocodes de localisation à utiliser dans le cadre du Profil canadien du Protocole d'alerte commun (PC-PAC).
Date :	<AJOUTER LA DATE FINALE>
Version :	1.0
Version précédente :	Bêta 0.4
Propriétaire :	Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU)
Site Web officiel :	www.pc-pac.ca
Processus de gestion des changements :	CSRGU – Spécifications sur les communications liées à la gestion des urgences au Canada (SCGUC) – Processus de gestion du changement (PGC)
Documents connexes :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ensemble de règles du PC-PAC 2. Lexique des événements du PC-PAC 3. Annexe du Lexique des emplacements du PC-PAC
Norme de référence :	OASIS - Emergency Data Exchange Language - Common Alerting Protocol (EDXL-CAP) version 1.2

1. Contrôle des versions

Version	Date d'approbation	Auteur	Description des modifications
1.0	À déterminer	Comité de spécifications pour le PC-PAC 1.0 Établi par le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur l'interopérabilité (GTI) des CSRGU.	<p>Il s'agit de la première version du processus de gestion du changement (PGC) relatif aux spécifications sur les communications liées à la gestion des urgences au Canada (SCGUC).</p> <p>Les changements apportés au Lexique des emplacements du PC-PAC par rapport aux versions Bêta sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à jour de la formulation pour les sections 3 à 9; - amélioration de la formulation pour les sections 10 à 12; - l'utilisation d'un géocode n'est pas requise dans le cas de circonstances particulières; - ajout de valeurs liées au secteur marin d'Environnement Canada; - ajout de nouveaux géocodes mis à jour pour le Québec; - modification des droits d'auteur.

2. Table des matières

1.	<i>Contrôle des versions</i>	1
2.	<i>Table des matières</i>	2
3.	<i>Objet du document</i>	3
4.	<i>Droits d'auteur</i>	3
5.	<i>Avis</i>	4
6.	<i>Acronymes</i>	4
7.	<i>Terminologie</i>	5
8.	<i>Sous-comité du PC-PAC</i>	5
9.	<i>Autres documents du PC-PAC</i>	6
10.	<i>Aperçu du Lexique des emplacements du PAC</i>	6
10.1	<i>Schéma <valueName> du PAC</i>	7
10.2	<i>Géocodes</i>	7
11.	<i>Lexique des emplacements du PC-PAC</i>	8
11.1	<i>Lexique des emplacements <valueName></i>	9
11.2	<i>Liste des emplacements</i>	9
11.3	<i>Zone inconnue – Valeur « none »</i>	9
11.4	<i>Tout le Canada – Valeur « 00 »</i>	10
11.5	<i>Tableau des valeurs du Lexique des emplacements du PC-PAC</i>	10
12.	<i>Références utiles</i>	10
12.1	<i>Fichiers de forme pour les lexiques des emplacements</i>	10
12.2	<i>Portée géographique des lexiques des emplacements</i>	11
12.3	<i>Correspondances entre les lexiques des emplacements et l'ancienne version</i>	11
12.4	<i>Noms anglais et français du Lexique des emplacements</i>	12
	<i>Annexe A</i> :.....	12

3. Objet du document

Le présent document fournit la liste complète et à jour des lexiques de géocodes de localisation reconnus à utiliser pour les alertes PAC dans le cadre du Profil canadien du Protocole d'alerte commun (PC-PAC). Les règles associées à la liste de lexiques sont indiquées dans le document intitulé *Ensemble de règles du PC-PAC*.

La gestion et le contrôle des versions du présent document s'effectuent indépendamment du document *Ensemble de règles du PC-PAC* et du *Lexique des événements du PC-PAC*. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications au présent document chaque fois que les autres sont mis à jour. Cette approche limite la portée des mises à jour à chaque règle, emplacement ou événement, et favorise la concentration spécialisée des participants sur le processus de gestion du changement.

La liste est exhaustive, évolutive et peut être plus étendue que ce qu'une seule communauté de pratique peut soutenir. Dans cette optique, les communautés de pratique canadiennes peuvent déterminer et utiliser des sous-catégories de la liste pour certains systèmes ou à des fins très précises.

4. Droits d'auteur

Le présent document est protégé par une licence Creative Commons, qui précise comment il doit être utilisé et communiqué. Plus précisément, le document est diffusé sous la licence Attribution – Partage dans les mêmes conditions 3.0 non transposé de Creative Commons.

À titre d'information, le texte suivant a été traduit à partir de la documentation en ligne de Creative Commons :

Vous être libre de partager (reproduire, distribuer et communiquer) l'œuvre et de remixer (adapter l'œuvre à des fins commerciales) selon les conditions suivantes :

Attribution : Vous devez attribuer l'œuvre de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous approuvent, vous ou votre utilisation de l'œuvre).

Partage dans les mêmes conditions : Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette œuvre, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique ou similaire à celui-ci.

Le Comité de spécifications pour le PC-PAC 1.0 demande aux utilisateurs du Profil canadien du PC-PAC de faire référence, dans leurs documents, aux titres normalisés énumérés dans le bloc de titres ci-dessus et d'indiquer la version des normes. Il est également nécessaire de mentionner l'adresse du site Web officiel où sont affichées les normes, soit le www.pc.pac.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web :

<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/> (en anglais seulement).

5. Avis

Le présent document et l'information qu'il renferme sont présentés « TELS QUELS »; les auteurs, leurs représentants, leurs employés ou leurs agents DÉSAVOUENT TOUTE GARANTIE OU REPRÉSENTATION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS NON EXCLUSIVEMENT, TOUTE GARANTIE OU REPRÉSENTATION STIPULANT QUE L'UTILISATION DE L'INFORMATION NE VIOLERA PAS LES DROITS D'AUTRUI ET TOUTE GARANTIE OU REPRÉSENTATION IMPLICITE DE COMMERCIALISATION OU DE PERTINENCE À DES FINS PARTICULIÈRES.

Les versions officielles sont disponibles sur le site Web www.pc-pac.ca.

6. Acronymes

- 6.1. **SCGUC** s'entend des spécifications sur les communications liées à la gestion des urgences au Canada, qui sont régies par les CSRGU.
- 6.2. **PGC** pour les **SCGUC** s'entend du processus de gestion du changement établi pour gérer les spécifications sur les communications liées à la gestion des urgences au Canada.
- 6.3. **ESRI** s'entend d'une société de logiciels de système d'information géographique (SIG).
- 6.4. **CS** s'entend du Comité de spécifications du Profil canadien du Protocole d'alerte commun (PC-PAC) 1.0, tel qu'il est établi dans les mandats du PGC pour les SCGUC 1.0.
- 6.5. **CGT** s'entend de la Classification géographique type. Cette dernière constitue la classification des régions géographiques du Canada de Statistique Canada.
- 6.6. **CSRGU** s'entend des cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences. Ces derniers relèvent des sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des urgences.

7. Terminologie

Les termes « DOIT », « NE DOIT PAS », « EXIGÉ », « DEVRA », « NE DEVRA PAS », « DEVRAIT », « NE DEVRAIT PAS », « RECOMMANDÉ », « PEUT » et « FACULTATIF » employés à l'intérieur du présent document doivent être interprétés conformément à la description de la demande des commentaires 2119 de l'IETF, accessible au <http://www.ietf.org/rfc/rfc2119.txt>.

8. Sous-comité du PC-PAC

Le Comité de spécifications peut compter des membres avec et sans droit de vote. Un président et un vice-président doivent être choisis parmi les membres avec droit de vote, et le secrétaire peut avoir ou non un droit de vote.

Représentants avec droit de vote

Les organisations ayant un droit de vote au sujet du présent document sont les suivantes :

- Agence de gestion des urgences de l'Alberta
- Organisme canadien de gestion d'activités de sécurité publique, anciennement connu sous le nom d'Association canadienne d'avis et d'alerte au public
- Centre des sciences pour la sécurité
- Environnement Canada
- Industrie Canada
- Ressources naturelles Canada
- Pelmorex Communications Inc.
- Sécurité publique Canada
- Ministère de la Sécurité publique du Québec
- NetAlerts Inc.

Représentants sans droit de vote

Les organisations qui supervisent le processus utilisé pour gérer le présent document sont les suivantes :

- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
- Groupe de travail fédéral, provincial et territorial (FPT) sur l'interopérabilité, au nom des cadres supérieurs FPT responsables de la gestion des urgences (CSRGU)
- Sécurité publique Canada – Bureau de développement de l'interopérabilité
- Office des normes générales du Canada (rôle de consultation)

Remerciements

Le Comité de spécifications tient à souligner la participation des personnes suivantes à la préparation du présent document du PC-PAC.

- Norm Paulsen (président du Comité)
- Doug Allport
- Khalil Hayek
- Kirsten Wells
- Robert De La Durantaye
- Thomas Poirier-Blanchet
- Philip Dawe
- Wendy Wu
- Tim Trytten
- Jacob Westfall
- Jannick Asselin
- Jeff Conrad
- Noah Moser

9. Autres documents du PC-PAC

Le PC-PAC comporte trois documents, qui sont disponibles à l'adresse www.PC-PAC.ca. Voici les deux autres documents du PC-PAC :

1. *Ensemble de règles du PC-PAC*. Ce document détaille les besoins, les contraintes et les recommandations relatifs au Profil canadien du PAC. Le contrôle des versions est assuré indépendamment du présent document.
2. *Lexique des événements du PC-PAC*. Ce document fait état des indicatifs d'événements à utiliser dans le cadre du PC-PAC. Le contrôle des versions est assuré indépendamment du présent document.

De plus, l'annexe suivante peut être consultée :

1. *Annexe des géocodes du Lexique des emplacements du PC-PAC*. Ce document dresse la liste des références des emplacements au Canada à utiliser dans le cadre du PC-PAC. Il est annexé au *Lexique des emplacements du PC-PAC* et comprend des éléments d'information complémentaires.

10. Aperçu du Lexique des emplacements du PAC

Les références aux emplacements indiqués dans un message du PAC peuvent être traitées de l'une de deux manières : soit en utilisant un élément de conception SIG, par

exemple, un polygone ou un cercle (conformément à la norme du PAC), soit en utilisant un géocode.

10.1 Schéma <valueName> du PAC

Lorsque vous utilisez l'élément <polygone> ou un autre élément de conception SIG, la norme du PAC indique comment l'utiliser. Elle permet seulement l'utilisation de polygones simples dans un message du PAC. Les polygones composés de plusieurs parties (c.-à-d. les polygones physiques qui ont des trous ou qui ont plusieurs zones cachées) sont interdits.

À noter : Par polygone composé de plusieurs parties, on entend un polygone qui a plus d'une partie physique, chaque partie étant liée à un même ensemble d'attributs. Puisque le PAC ne comprend pas d'attributs de polygone dans le cadre du schéma PAC-XML, les polygones composés de plusieurs parties ne peuvent actuellement pas être représentés dans le PAC. Cependant, puisqu'il n'y a pas de limite au nombre d'éléments <polygone> dans un bloc <area>, les zones plus complexes, par exemple celles qui sont suggérées par les polygones composés de plusieurs parties, peuvent être représentées en utilisant de manière créative plusieurs polygones simples.

10.2 Géocodes

Lorsque vous utilisez l'élément <geocode>, la norme du PAC ne détermine pas de système de géocode; elle laisse cette décision aux communautés qui utilisent le PAC. Pour déterminer un tel système, on doit considérer plusieurs choses.

Un <geocode> est la caractérisation d'un emplacement défini, fondée sur un nombre quelconque d'attributs inhérents à l'emplacement. Par exemple, on pourrait se servir d'une frontière politique pour déterminer les frontières d'un emplacement précis, pour ensuite attribuer un code à chaque emplacement dans le but de le caractériser. L'un des systèmes de géocode bien connus au Canada est le système de codes postaux canadien, qui attribue un code aux régions du Canada dans le but de faciliter la distribution du courrier.

Le PC-PAC, avant la version 1.0, utilisait le système Classification géographique type (CGT) de Statistique Canada. Il s'agit d'un plan de détermination des emplacements territoriaux se servant des frontières politiques et des densités de population. Puisque ce plan couvrait le Canada au complet, c'est le système qui avait été choisi. (REMARQUE : On a déterminé que la granularité des codes postaux est trop imprécise dans les régions éloignées aux fins des alertes publiques au Canada. On a aussi constaté que les codes postaux ne comportent pas les noms les plus usités, par exemple, les noms de village, de ville ou de comté.)

Le PC-PAC a intégré le système de géocodes CGT en faisant deux ajouts :

- 1) Une valeur « none » a été ajoutée pour les régions où aucun code n'était disponible (par exemple, les régions maritimes). Pour en savoir plus, consultez le document *Ensemble de règles du PC-PAC*.
- 2) Une valeur « 00 » a été ajoutée pour les alertes devant être distribuées à l'échelle du Canada (déjà déterminées ou non) et pour tous les intérêts canadiens partout dans le monde.

Dans la version 1.0, le PC-PAC a adopté sa propre liste gérée des références des emplacements, le système CGT 2011 servant de point de départ. On y a ensuite ajouté de nouveaux géocodes pour les régions maritimes du Canada, tirés d'Environnement Canada, et on y a ajouté des géocodes de la province de Québec, tirés du ministère de la Sécurité publique du Québec.

Dans la version 1.0 et les versions ultérieures, la liste des géocodes prend le nom de Lexique des emplacements du PC-PAC, le terme CGT devenant une note historique sur les origines de cette liste. La liste sera « gérée par changement » dans les versions ultérieures à la version 1.0 et sera changée (en se voyant attribuer un nouveau numéro de version) lorsqu'une province, un territoire ou Environnement Canada envoie une liste de géocodes à jour.

Dans les cas où une référence d'emplacement recoupe une autre référence d'emplacement, on peut considérer que les deux sont exacts. En principe, cela ne devrait pas arriver; cependant, dans la représentation physique d'un géocode (par exemple, dans le cas d'un polygone généralisé), il est inévitable de voir deux emplacements qui semblent se recouper. Cela est considéré comme acceptable, à l'intérieur des marges d'erreur inhérentes au ciblage géospatial des alertes. Sur de telles frontières, lorsqu'une situation dangereuse se présente, mieux vaut avoir un peu trop d'alertes que de ne pas en avoir assez. Le contexte du message d'alerte en lui-même devrait éliminer toute ambiguïté.

11. Lexique des emplacements du PC-PAC

Puisque la norme du PAC laisse l'attribution et le contrôle des géocodes aux communautés qui utilisent le PAC, la norme du Profil canadien a entrepris de déterminer un ensemble de géocodes du PC-PAC à utiliser pour les alertes visant des intérêts canadiens. Tout comme pour le Lexique des événements, cette liste est offerte aux communautés pour qu'elles l'utilisent et l'intègrent dans leurs projets d'alertes. Elle est accompagnée d'un ensemble de renseignements complémentaires exhaustif sur le plan national. Ces géocodes sont exigés pour un message conforme à PC-PAC seulement lorsqu'il n'y a pas d'élément <polygone> ni d'autre élément de conception du SIG de PAC.

Les géocodes « valueName » et « value » comprennent la norme pour le PC-PAC, et seuls ces deux renseignements sont requis pour un message conforme du PC-PAC utilisant cet ensemble de géocodes. Tous les autres renseignements (c.-à-d. latitude et longitude) fournis dans les présentes sont considérés comme des renseignements complémentaires seulement, qui peuvent être utilisés ou non dans un message conforme du PC-PAC. Ils sont utiles pour interpréter la caractérisation du géocode.

11.1 Lexique des emplacements <valueName>

La norme du PAC stipule que les valeurs de « valueName » qui correspondent à un acronyme DEVRAIENT figurer en majuscules sans points. La norme ne formule aucune autre recommandation en ce qui concerne la création d'un <valueName> et la détermination du domaine du code ou de son format. Dans le PC-PAC, le <valueName> devrait identifier de façon unique la liste de valeurs utilisée et, lorsque des changements sont prévus à la liste de valeurs, il devrait offrir une façon de permettre les modifications en identifiant chaque révision individuelle.

Le PC-PAC a adopté un mécanisme de type URN pour créer les valueNames qui contiennent des messages du PC-PAC. Les lexiques des emplacements qui utilisent l'élément <geocode> ont des valueNames qui respectent le format suivant :

profile:CAP-CP:Location:{numéro de version}

Le <valueName> suivant est défini pour la présente version du document du Lexique des emplacements :

profile:CAP-CP:Location:1.0

11.2 Liste des emplacements

Le format d'un géocode du PC-PAC est simplement un code comprenant un minimum de 2 chiffres (selon la définition de l'organisme soumissionnaire). Le géocode du PC-PAC ne comporte pas de lettre ni de symbole, à l'exception d'un code spécial additionnel (pour en savoir plus sur l'exception, voir la section ci-dessous).

11.3 Zone inconnue – Valeur « none »

La valeur « none » est incluse dans la liste de géocodes lorsque la zone visée par une alerte ne peut pas être associée à un autre code d'emplacement du PC-PAC existant. Pour connaître les exigences particulières, consultez le document *Ensemble de règles du PC-PAC*.

11.4 Tout le Canada – Valeur « 00 »

Une valeur de « 00 » est incluse dans la liste de géocodes à utiliser pour les alertes dont la distribution vise tout le Canada ou tous les intérêts canadiens partout dans le monde.

11.5 Tableau des valeurs du Lexique des emplacements du PC-PAC

La collection complète des valeurs de géocodes du Lexique des emplacements du PC-PAC est présentée dans une annexe de ce document intitulée Annexe des géocodes du Lexique des emplacements du PC-PAC.

12. Références utiles

Les références utiles pour le système de géocodes du Lexique des emplacements du PC-PAC sont aussi disponibles dans l'annexe publiée avec le présent document. Ces références utiles ne font pas partie de la norme en elle-même, et elles existent uniquement dans le but de compléter la liste de géocodes des environnements d'exploitation où ces renseignements supplémentaires sont considérés comme utiles.

Ces références utiles pourraient provenir directement, à l'origine, d'une province, d'un territoire ou d'un ministère du gouvernement fédéral ou pourraient être des références utiles fournies dans les présentes par le comité qui supervise la norme du PC-PAC. Dans l'annexe, il s'agit simplement d'une référence vers les renseignements en question.

Puisqu'il s'agit de références utiles, elles ne sont pas liées par la norme et elles peuvent être révisées par une communauté d'utilisateurs en fonction des circonstances dans une communauté donnée, sans préavis ni période de commentaires. **Remarque :** Toute révision apportée aux références par une tierce partie doit toutefois respecter l'intention de la référence, afin de préserver l'intégrité de l'information.

Le PC-PAC ne vérifie pas, ne garantit pas et n'est pas responsable de l'exactitude ou de l'actualité des données ou des références relatives à des géocodes complémentaires fournis. Les utilisateurs et les collaborateurs des données ou des références relatives à des géocodes complémentaires ont la responsabilité de vérifier eux-mêmes l'intégrité des renseignements ou de fournir des mises à jour de l'information fournie.

12.1 Fichiers de forme pour les lexiques des emplacements

Les références utiles des zones d'alertes polygonales indexées sur les géocodes du PC-PAC, en format de fichiers de forme ESRI, se trouvent à l'adresse suivante : (à suivre).

Il est à noter que les polygones généralisés pourraient se recouper entre eux. L'objectif de la généralisation était de limiter le nombre de sommets aux limites courantes des applications d'alertes publiques tout en incluant toutes les zones définies par le géocode, sans perdre aucune zone lors du processus de généralisation. Cela crée des zones qui se recouperent dans les ensembles généralisés, et, s'ils sont utilisés, cela pourrait augmenter les alertes en trop dans certains systèmes. Cependant, le fait qu'il y ait des zones qui se recouperent n'est pas considéré comme une nuisance à la tâche générale de cibler géographiquement les alertes publiques au moyen de différents canaux. Bien que cette généralisation pourrait entraîner des préoccupations relatives à la juridiction aux frontières de ces emplacements précis, l'on considère que c'est un inconvénient très minime à subir en échange de l'aide que nous obtenons pour la distribution des alertes publiques dans des systèmes de distribution qui ne peuvent pas cibler avec précision leurs présentations. Les polygones généralisés sont plus utiles en tant que couches de présentation surimposées sur des couches d'images plus détaillées.

En plus des fichiers de limites pour fichiers de forme ESRI généralisée aux fins des emplacements publics, les fichiers de limites pour fichiers de forme généralisée des zones marines sont également inclus dans les références utiles. En raison du processus de généralisation et tenant compte des audiences visées, les polygones marins et territoriaux se recouperont de manière substantielle le long des zones côtières.

12.2 Portée géographique des lexiques des emplacements

Les références utiles sous forme de liste de balises de portée ont été obtenues de Statistique Canada et d'Environnement Canada, et elles ont été intégrées à l'annexe aux fins de référence. Ces références utiles ne font pas partie de la norme du PC-PAC. De plus, l'utilisation de géocodes dans un fichier PC-PAC n'implique pas directement cette idée de portée; toutefois, cette documentation a été fournie parce qu'elle existait auprès de l'auteur de la source et qu'elle pourrait aider à fournir un contexte pour la liste des valeurs de géocodes.

12.3 Correspondances entre les lexiques des emplacements et l'ancienne version

Une liste des correspondances entre les lexiques des emplacements de cette version et celles de l'ancienne version a aussi été rendue disponible en tant que références utiles. Ces références utiles ne font pas partie de la norme du PC-PAC, mais elles servent de principe directeur visant à soutenir la création de versions dans les nombreuses et différentes applications qui utilisent le système de géocodes du Lexique des emplacements du PC-PAC.

Par exemple, utiliser ces correspondances pourrait s'appliquer lorsque deux parties ou plus d'une communauté d'alerte créent des versions en utilisant différents horaires. Les horaires sont disponibles auprès des auteurs et des distributeurs et ils peuvent être intégrés à différentes solutions, selon qu'elles conviennent à l'environnement utilisé. REMARQUE : Il est aussi possible d'utiliser plus d'une version du Lexique des emplacements du PC-PAC dans un seul message PAC pour soutenir une période de transition entre les versions.

12.4 Noms anglais et français du Lexique des emplacements

Vous pouvez aussi trouver dans l'annexe une liste des noms d'emplacement indexés en fonction des géocodes du PC-PAC en tant que références utiles. Ces références utiles ne font pas partie de la norme du PC-PAC, mais elles servent de principe directeur visant à soutenir les efforts de normalisation.

Statistique Canada et Environnement Canada ont tous deux fourni une liste de noms initiale associée aux géocodes, qui a été placée en annexe. La liste fournie n'a pas été changée par rapport à la liste d'origine et les valeurs fournies ne sont pas nécessairement recommandées pour une utilisation directe et non vérifiée dans les applications d'alerte, puisque plusieurs des noms fournis ne sont pas des noms reconnus par le grand public.

Selon la norme du PAC, il doit y avoir un nom de région dans le bloc <area> du PAC, mais il n'est pas obligatoire que les noms de régions utilisés s'harmonisent avec les noms des géocodes fournis dans les présentes. De plus, une région à un seul nom pourrait correspondre à plusieurs géocodes. Peu importe s'il y a un seul géocode ou plusieurs, les organismes émetteurs sont libres de mettre le nom qu'ils choisissent dans l'élément nom de région. À l'égard des utilisateurs de fichier PAC, l'élément nom de région requis doit être affiché exactement comme il est dans le fichier, et non comme le nom que le géocode indexe dans les présentes références utiles. L'auteur du fichier PAC a la responsabilité de remplir l'élément du nom de la région en entrant le contenu pertinent.

Annexe A :

La liste des géocodes du Lexique des emplacements du PC-PAC se trouve dans l'*Annexe du Lexique des emplacements du PC-PAC* connexe.